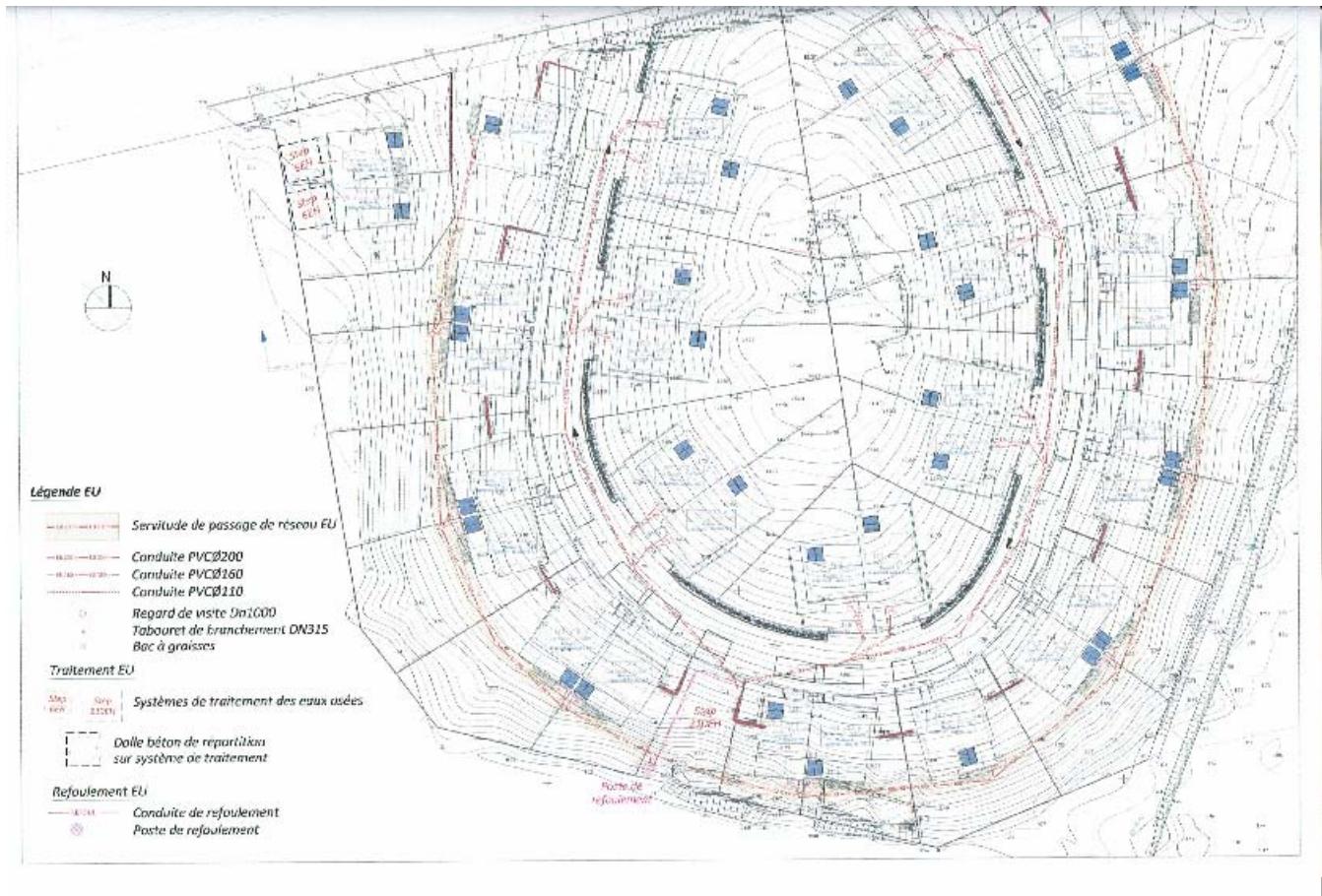


SEPTEMBRE 2017

**RESIDENCE « LES VILLAS DU 6 eme I »**  
**Construction de 34 Villas – Commune de Nouméa**  
**Pour le compte du FCH**

**STATION D'EPURATION  
A DISQUES BIOLOGIQUES SEMI-ENTERREE  
MEMOIRE TECHNIQUE**



<b>1)</b>	<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
A)	CHOIX DU PROCEDE .....	3
B)	INTEGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT .....	4
<b>2)</b>	<b>LA STATION D'EPURATION .....</b>	<b>4</b>
A)	BASES DE DIMENSIONNEMENT .....	4
1)	<i>Calcul des charges .....</i>	5
2)	<i>Charge .....</i>	5
B)	NORMES DE REJET ATTENDUES PAR LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR .....	6
C)	LES OUVRAGES .....	8
1)	<i>Synoptique .....</i>	8
2)	<i>Poste de relevage des eaux .....</i>	8
3)	<i>Prétraitemet .....</i>	9
4)	<i>Disques biologiques .....</i>	10
5)	<i>Décanteur lamellaire .....</i>	13
6)	<i>Rejet de l'eau traitée .....</i>	15
7)	<i>Traitemet des boues .....</i>	15
8)	<i>Maintenance et Auto surveillance .....</i>	15
D)	CONSOMMATION ELECTRIQUE .....	16
E)	AUTRES .....	17

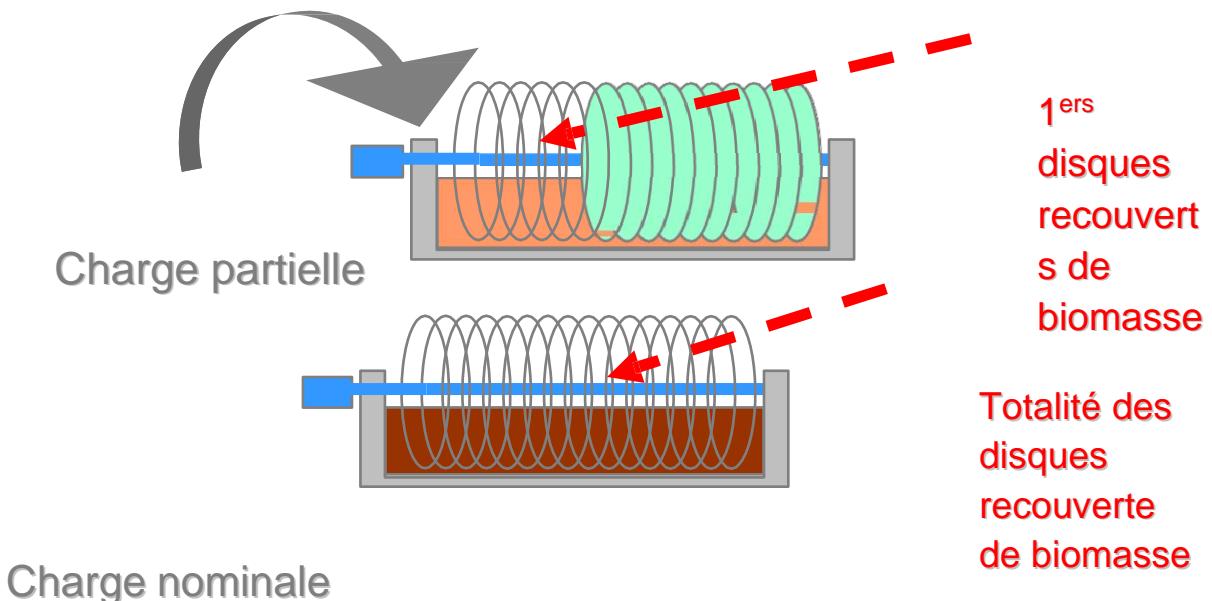
## 1) INTRODUCTION

### A) CHOIX DU PROCEDE

Le présent projet a pour but de traiter les eaux usées d'une résidence située PK6.

Dans ce projet, nous vous proposons un système de traitement par biodisques qui présente différents avantages et convient parfaitement à ce type d'utilisation et de charges.

Les biodisques présentent l'avantage de ne pas nécessiter de charges minimum pour un bon fonctionnement, de s'adapter naturellement aux variations de charges (aucun réglage nécessaire, la faune bactérienne colonisant la surface nécessaire de disques en fonction de la charge).



Il présente aussi l'avantage d'avoir une consommation électrique faible et d'être extrêmement simple d'entretien.

Nous vous proposerons donc une filière bio disque de marque PMT, leader mondial sur ce marché, reconnu pour la qualité et le sérieux de ses produits

La filière assainissement prévoit un prétraitement, un poste de relevage, un traitement primaire, un bassin tampon, un traitement biologique de type culture fixée (« bio disques ») et une décantation lamellaire avant rejet dans le milieu naturel avoisinant.

## **B) INTEGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT**

Notre solution par biodisques à l'avantage **d'être entièrement semi enterrée**, ainsi elle reste visuellement très **discrète** (seul les capots verts des disques dépassent de 20 cm, ainsi que le muret technique renfermant l'armoire).

Dans point de vue sonore, **ce type de station n'utilisant pas de technologie bruyante, elle reste peu perceptible, seul un bruit d'écoulement d'eau peut être entendu à quelques mètres de la station.**

Finalement après la période de mise en services, aucun problème d'odeur n'est perceptible, les fermentations (sources principale d'odeur des eaux usées) étant bloquées par recirculation d'eau oxygénée dans les décanteurs primaires. (Procédé exclusif de notre fournisseur PMT)

## **2) LA STATION D'EPURATION**

### **A) BASES DE DIMENSIONNEMENT**

- DONNEES :**

- Le nombre d'équivalents habitants dans la résidence est estimé à 212 EH (soit une STEP dimensionnée pour 210 EH). Les eaux à traiter seront uniquement domestiques (eaux vannes et eaux grises).
- Le volume d'eau pour 1 EH est estimé à 150 L/jour.

#### **1) Dimensionnement STEP**

Typologie	Nbre EH/ Typologie de villas	STEP « les villas du 6 ème 1 » : 32 Villas	
		Nbre	EH
F3	4	1	4
F4	6	20	120
F5	8	11	88
Dimensionnement			212 EH

#### **2) Calcul des charges**

### Evaluation des besoins de la station d'épuration JARDIN EMERAUDE

Nom de l'immeuble	Type de logements					Nb. de LOG. / IMMEUBLE	Total pers.	Charge hydraulique			Charge polluante		
	F2	F3	F4	F5	Total pers.			Rejet unitaire (m <sup>3</sup> / j)	Total rejet (m <sup>3</sup> / eh)	Total eh (150 l / j)	Charge unitaire (kg DBO5 / j)	Total charge (kg DBO5 / j)	Total eh (60 g / eh)
Nbr EH	3	4	6	8									
OCEAN SIDE													
	0	1	20	11	32	212	0,15	31.8	212	0,06	12.72	212	
TOTAL LOG	0	1	20	11	32	212		31.8			12.72	212	
Dimensionnement retenu							31.8				12.72	212	

### 3) Charge

Les données de charge hydraulique journalière à traiter sont récapitulées dans le tableau ci- après.

Paramètres	Quantité pour 1 EH	Quantité pour 212 Eq/h
Débit journalier	150L/j	31 800l soit 31.8 m <sup>3</sup> /j
Charge polluante DBO5	60 g	12 720 g soit 12.72 kg
Charge polluante DCO	120 g	25 440 g soit 25.44 kg
Charge en MES	90 g	19 080 g soit 19.08 kg

Données hydrauliques		
Volume moyen journalier	m <sup>3</sup> /j	31.8
Débit moyen horaire	m <sup>3</sup> /h	1.325
Coefficient de pointe		4
Débit de pointe horaire	m <sup>3</sup> /h	5.3

Un coefficient de pointe de 4 a été retenu suite au valeur de la littérature (ici Wastewater engineering-treatment,disposal and reuse (Metcalf and Eddy Inc, 1991)) qui nous donne un coefficient de 4 pour les petites communautés.

## B) NORMES DE REJET ATTENDUES PAR LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR

Cette station d'épuration est :

- i. Conforme aux recommandations de la délibération modifiée N°10277/DENS/SE du 30 avril 2009 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.
- ii. Inscrite à la nomenclature des installations classées pour la protection de

l'environnement sous le n°2753 : « Ouvrages de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilées d'une capacité supérieure à 50 éq/H mais inférieure ou égale à 500 éq/H soumises à déclaration » (Cf. tableau ci-dessous).

NUMÉRO	DESIGNATION DES ACTIVITÉS	Classement D, A
2753	<p><b>Ouvrages de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilés</b></p> <p>La capacité étant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Supérieure à 500 éqH</li> <li>b) <b>Supérieure à 50 éqH mais inférieure ou égale à 500 éqH</b></li> </ul> <p><b>Définitions</b></p> <p>1) La capacité des ouvrages de traitement d'effluents domestiques est exprimée en nombre d'équivalent-habitants (éqH). Un équivalent-habitant correspond à une quantité de pollution journalière de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 90g de matières en suspension (MES),</li> <li>○ 57g de matières oxydables [matières oxydables = (DCO+DBO5)/3]</li> </ul> <p>2) Le nombre d'équivalent-habitants est déterminé pour les situations suivantes, dans les conditions ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Usager permanent : 1,0 éqH/usager</li> <li>○ Occupation permanente telle qu'internat, caserne, maison de repos ou similaire : 1,0 éqH/usager</li> <li>○ Occupation temporaire telle que demi-pension, personnel de bureaux ou similaire : 0,5 éqH/usager</li> <li>○ Occupation temporaire telle qu'externat ou similaire : 0,3 éqH/usager</li> <li>○ occupation occasionnelle telle que lieu public ou similaire : 0,05 éqH/usager</li> </ul>	A*  D*

\*D = Activité soumise à déclaration

\*A = Activité soumise à autorisation

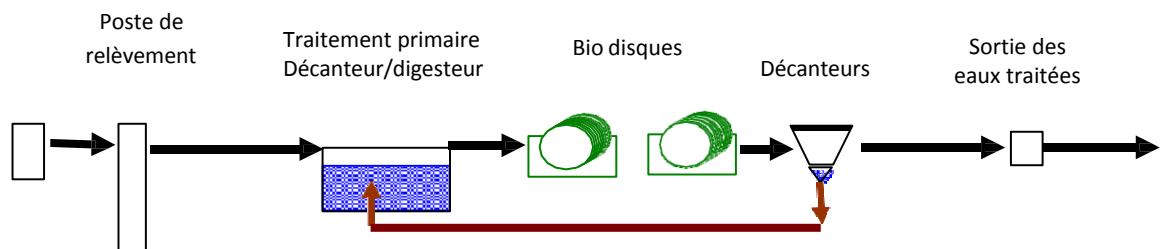
- **Normes de rejet prises en compte pour la station projetée**

L'ouvrage d'épuration respecte les exigences préconisées par la délibération N°10277/DENS/SE du 30 avril 2009.

Paramètre	Concentration maximale en rejet (mg/l) pour la filière biologique
pH	Entre 6 et 8.5
Température	< ou égal à 30°C
DBO 5	< ou égal 25 mg/l
DCO	< ou égal 125 mg/l
MES	< ou égal 35 mg/l

## C) LES OUVRAGES

### 1) Synoptique



## 2) Poste de relevage des eaux

L'alimentation du prétraitement se fera par un poste de relevage en **en polyester, ayant une meilleur tenu dans le temps que le PEHD.**

**Ce poste est situé en dessous de la STEP**

Il comprendra :

- 2 pompes immergées de type DP 3045 MT 234, débit de 6 m<sup>3</sup>/h à 7m de HMT  
Compris barre de guidage en inox, chaîne et manille
- 2 refoulements PVC, avec clapet et vanne en fonte, intégré au fut du poste de relèvement
- 1 panier de dégrillage en inox 304 L
- 4 régulateurs de niveau

Pompes garanties 2 ans



## 3) Prétraitement

La décantation primaire sera réalisée dans un décanteur qui assurera les fonctions de dessablage, de dégraissage, d'élimination des matières décantables, et de digestion des boues en excès. Le dimensionnement du décanteur-digestif est basé sur le temps de séjour au débit de pointe (y compris le débit de recirculation des boues secondaires), et sur la capacité de stockage nécessaire pour les boues produites.

### • Temps de séjour

➤  $T_s \geq 1$  heure et  $T_s < 2$  heures :

$$\text{VDP} = [\text{Débit de pointe (QP)} + \text{Débit de recirculation des boues depuis le décanteur lamellaire (QB)}] \times \text{Temps de séjour} = \text{Volume du décanteur primaire}$$

$$\text{VDP} = (\text{QP} + \text{QR}) \times t$$

$$\text{VDP} = (5.3) \times 1.5 = 7.95 \text{ m}^3$$

La recirculation étant réalisé automatiquement 2 fois par jour quand il n'y a pas d'arrivée sur la station, elle n'est pas pris en compte dans le calcul.

### • Production de boues

La production de boues primaires (5 à 10 % de matières sèches) est évaluée à 55 litres / eh par semestre et la production de boues secondaires (4 % de matières sèches) en provenance du décanteur lamellaire est

évaluée à 30 litres / eh par semestre, soit un total de 170 litres / eh / ans.

Les valeurs de boue primaire (55l/EH/semestre) et de boue secondaire (30l/EH/an) proviennent de la littérature  
*Pour les boues secondaires, la production de 30l/EH/semestre provient du Cemagref Pour les boues primaires, la production de boues provient de :*

- Administration Région Wallonne ( B ) 0.23 l / EH / j
- ATV A201 1998 ( D ) 0.30 l / EH / j

*Le CEMAGREF ( F ) évalue le volume à 90 l / EH / six mois soit 0.49 l / EH / jour mais ne tient pas compte du coefficient de tassement ( réf FNDAE n° 2 2 ), proche de 2 pour des vidanges tous les 90 jours  
 De plus, ces valeurs proviennent d'Europe, hors les températures calédoniennes favorise la digestion et donc la diminution du volume de boue.*

La production de boues attendues est donc la suivante :

- VBoues = 0,17 m<sup>3</sup> x 212 eh = 36 m<sup>3</sup> de boues liquides produites par ans, soit une vidange de 8.9 m<sup>3</sup> tous les trois mois (temps de digestions minimum de 90 jours).

- **Ouvrage retenu**

Nous avons donc retenu 1 ouvrages en béton armée disponible sur le marché calédonien, d'une capacité utile de 17 m<sup>3</sup> unitaire. (8 m<sup>3</sup> de décantation et 9 m<sup>3</sup> de stockage de boue)

#### **4) Disques biologiques**

- **Garantie du matériel**

**Les garanties du constructeur offertes par PMT sur le matériel sont les suivantes :**

- **5 ans** sur les parties portantes et tournantes (Cuves, axes, disques rotatifs et paliers).
- **2 ans** sur le motoréducteur et la pompe à boues.
- 1 an sur les autres équipements (Pompes de relevage, coffret électrique, débitmètre).

Le constructeur se réserve en outre le droit d'apporter toute modification qu'il jugerait utile pour contribuer à l'amélioration de la tenue et de la performance du matériel. Ces modifications pourront intervenir par rapport à la description donnée des équipements dans la présente offre.

- **Critères de qualité des biodisques PMT**

Ce matériel haut de gamme a été conçu par PMT depuis 1980 pour répondre aux exigences de qualité et de fiabilité :

- Les disques sont en polypropylène. Non poreux, ils ne se chargent pas de biomasse, évitant les problèmes de colmatage et de balourds lors d'arrêts intempestifs. De plus, la surface en g / m<sup>2</sup> annoncée reste la même pendant toute la durée de vie du système.
  - **Les cuves semi-enterrées sont en Polypropylène résistant aux UV.**
  - **L'axe plein est en acier inoxydable chromé DIN 316 L : DN 90 mm pour les disques de Ø 2000 mm (exclusivement chez PMT)**
  - La portée entre 2 paliers n'excède jamais 2 mètres (pour les disques de Ø 2 000 mm). Il n'y a pas de soudure sur l'axe, car cela fragilise l'ensemble.
  - La batterie de biodisques est fixée à l'axe par des brides de serrage.
  - **Toutes les structures métalliques sont en acier inoxydable DIN 316L.**
  - Paliers-roulements à rotule sur rouleaux SNR avec distributeur automatique de graisse, ...
  - La visserie et la structure des disques sont aussi en acier inoxydable.
  - Les capots sont en Polyester avec une isolation de 20 mm d'épaisseur **ayant une bien meilleur tenu dans le temps que les capot aluminium peint**
  - Les pompes à boues utilisées sont de Marque JOHNSSON, référence F8B-8, équipées d'un moteur SEW USOCOME.
  - Motoréducteur SEW USOCOME bien dimensionné, avec accouplement direct par manchon élastique sans chaîne ni pignon.
  - La version proposée est une version composée de 875 m<sup>2</sup> de disques de 2 m de diamètre répartis sur 1 ligne de 2 cuvelages.
- |                                    |  |
|------------------------------------|--|
| ➤ Charge polluante :               | DBO5 brut = 12 720g / j                        |
| ➤ Prétraitement :                  | Décanteur = 25 % d'abattement                  |
| ➤ DBO5 total                       | = 9 540 g / j                                  |
| ➤ Surface de disques nécessaires : | S total = DBO5 total                           |
| : BA S total                       | = 9 540 g / j : 9.0 g / (m <sup>2</sup> x j)   |
| S total                            | = 1 060 m <sup>2</sup> nécessaires             |
| ➤ Surface d'un disque :            | d (Ø) = 2,0 m                                  |
| S                                  | = 2 x $\frac{\pi \times (2,0 \text{ m})^2}{4}$ |
| S                                  | = 6,28 m <sup>2</sup>                          |
| ➤ Nombre de disques choisis :      | QD = S total : S                               |

$$\begin{array}{lll} QD & = 1060 \text{ m}^2 / & 6,28 \text{ m}^2 \\ QD & = 168 \text{ unités (disques)} & \end{array}$$

Le paramètre Ba est la charge surfacique, soit 9 gDBO5/m<sup>2</sup>/j pour ce projet

- **Equipement retenu**

Unité bio-disques de marque PMT, de type BDE/DL-1040 /12 avec 20 m<sup>2</sup> de disques supplémentaire comprenant 2 bloc de disques pour une surface totale de 1060 m<sup>2</sup>

Soit une charge surfacique en DBO de 9 540 g DBO5 / j :  $1\ 060 \text{ m}^2 = 9 \text{ g DBO5 / (m}^2 \times \text{j})$ .

- **Calcul du temps de séjour dans les compartiments bio disques**

➤	Longueur des cuves :	I	= 2.0 m
➤	Diamètre des cuves :	d (Ø)	= 2,2 m
➤	Niveau d'eau dans les cuves :	30 %	
➤	Volume par cuve :	$V = \frac{\pi d^2}{4} = \frac{\pi \times (2,2 \text{ m})^2}{4} \times 1 \times 0,3$	x 1 x 0,3
			$\times 1 \times 0,3 = 2.5 \text{ m}^3$

*Le biodisque est composé de blocs de disque, 2 blocs de 2 mètres de long. Les blocs de 2 mètres de long sont installés dans des cuve de 2,5m3 de volume utile.*

Pour 2 cuves : V total=  $2,5 \times 2 = 5 \text{ m}^3$  de capacité

- **Temps de séjour dans l'étape biologique**

Ainsi pour un bon traitement des pollutions dissoutes, le temps de séjour dans l'étage de biodisques doit être de 45 minutes au minimum.

Ainsi avec une capacité dans les cuves biodisques de 4.14 m<sup>3</sup>, le débit instantané pouvant être traité est de :  $5 \times 60 / 45 = 6.66 \text{ m}^3/\text{h}$ .

➤	Flux maxi :	QP	= 5.3 m <sup>3</sup> / h
---	-------------	----	--------------------------

$$\frac{V}{Q} = \frac{5 \text{ m}^3}{5.3 \text{ m}^3/\text{h}} = 56 \text{ minutes de temps de séjour}$$

Le temps de séjour est supérieur aux 45 minutes recommandées.



## 5) Décanteur lamellaire

- Décantation secondaire

- Vitesse maximale de temps sec dans le décanteur lamellaire :  $V_S \leq 0.5 \text{ m / h}$

$$\text{➤ Surface projetée nécessaire : } SP = \frac{Q_P}{V_S} = \frac{5.3}{0.5} = 10.6 \text{ m}^2$$

- Equipement retenu

Décanteur lamellaire de marque PMT, modèle DL 12 ayant une surface projetée de 12m<sup>2</sup>.

$$\text{Vitesse maximale dans le décanteur lamellaire : } V_S = \frac{5.3}{12} = 0.44 \text{ m / h}$$

Soit une vitesse inférieure à 0.5 m / h.

### **6) Rejet de l'eau traitée**



L'eau traitée sera rejetée dans **La tête de sortie du bassin de rétention**, Un regard amont fera office de prélèvement. Une mesure des concentrations des rejets sur un échantillon moyen journalier (bilan 24 h) sera réalisée une fois par an.

Ces analyses porteront sur les M.E.S., DBO5, DCO, pH et T°. Une mesure du débit rejetée sera réalisée. Tous ces résultats d'analyses seront transmis à l'inspection des installations classées dans les 2 mois qui suivent leur réalisation, et seront classés dans le carnet d'entretien de la station qui reste disponible à l'autorité sanitaire.

### **7) Traitement des boues**

L'extraction des boues et l'évacuation des boues, le refus de dégrillage, les flottants et les graisses seront évacués par le prestataire chargé de l'entretien de la station après en avoir informé le propriétaire.

Les refus de dégrillage seront évacués par l'agent chargé de la maintenance de la station. Ces déchets de catégorie D seront traités comme des déchets ménagers.

Les boues d'une siccité de 7% à 10%, les flottants et les graisses sont traitées comme des matières de vidange pour leur évacuation et leur élimination. Ces déchets pourront donc être envoyé au CET

Toutes ces opérations ainsi que le lieu de traitement sont notifiées dans le carnet d'entretien de la station qui reste disponible à l'autorité sanitaire.

 Calcul production de boue mensuel moyenne : 3 m<sup>3</sup>

### **8) Maintenance et Auto surveillance**

Des visites techniques de la station pour l'entretien sont prévues au minimum 1 fois toutes les 2 semaines.

En cas de rupture de courant la station redémarre automatiquement dès la remise sous tension. En option la station peut être munie d'un report d'alarme téléphonique afin de prévenir toutes défaillances des équipements électromagnétiques.

En cas de défaillance du matériel de la station d'épuration un système de secours est prévu par pompage direct des effluents dans la fosse. Le contrat d'entretien prévoit un n° de téléphone d'urgence.

La maintenance de la station est réalisée bi mensuellement et ne nécessite pas l'arrêt total de la station. Chaque intervention de maintenance est réalisée en dehors des heures de fort débit.

Pour permettre l'analyse de l'eau et ainsi suivre le bon fonctionnement de la station, des échantillons de l'effluent brut seront pris à l'entrée de la station, en aval du dégrilleur. De même des échantillons de l'eau traitée seront pris en sortie de la station au niveau du canal de mesure avant le rejet dans le réseau E.P.

Les passages bimensuels permettent de vérifier régulièrement le bon fonctionnement électromécanique de la station et de pouvoir détecter une panne rapidement. **Nous vous proposons en options la fourniture d'une télétransmission GSM, permet de réduire ces passages à un toutes les 4 semaines (les défaillances électromécaniques étant alors détecter par la télésurveillance). Les couts d'entretien en sont donc alors fortement réduits.**

## D) CONSOMMATION ELECTRIQUE

C'est l'un des autres points fort du système biodisques. En effet, ce dernier est le principe de traitement le moins gourmand en énergie, hors lagunage et filtre plantée ou non (système incompatible avec le foncier limité du projet)

Désignation	Fonctionnement		Consommation journalière (kWh)
	Puissance (kW)	(h par jour en moyenne)	
1 Pompe de relèvement	1 x 0.75	4	3
1 Bio disques	1 X 0.75	24	18
1 pompe a boue	0.5	3	1.5
<b>Total</b>			<b>22.5 kW</b>



Consommation journalière : 22.5 kWh



Consommation mensuelle : 685 kWh



Consommation annuelle (effet vacances) : 8

212 Kwh



L'énergie électrique basse tension 380 V triphasé est délivrée à la station



**Puissance nécessaire à la station 5 KW**



Raccordement au coffret de commandes de la station par une gaine Ø80/90 rouge avec câble de section approprié à l'alimentation de la station.



Raccordement des différents moteurs de la station par chemin de câbles.



Coffret de commandes avec compteur horaire de marche de chaque poste de relevage

## E) AUTRES

A proximité de la station est installée une armoire électrique comprenant tous les éléments nécessaires au bon fonctionnement de la station. Dans ce même coffret il est mis à disposition du personnel d'entretien 1 prise de 220 V et un contrôle lumineux extérieur.

Un point d'eau potable devra être mis à disposition du personnel d'entretien ainsi qu'un extincteur adapté

Le décanteur primaire est équipé d'une ventilation. De plus il est alimenté en recyclage par de l'eau oxygéné afin d'éviter la fermentation des eaux usées, sources de mauvaise odeur.

Le biodisque, système aérobie, est ventilé.

Ceci permet d'éviter les nuisances olfactives, à moins d'avoir « le nez sur la station », ce qui n'est pas le cas dans ce projet, ou l'unité de traitement se situe à plusieurs mètres des habitations.

La vidange automatique et complète du décanteur lamellaire 2 fois par jours permet d'atténuer fortement le développement des larves de moustique

## ANNEXES

### 1) Note de Calcul

	unit	STEP villas du 6 eme
<b>DONNEES de BASE</b>		
<b>Equivalent habitant</b>	<b>Eqh</b>	<b>212</b>
Consommation d'eau/habitant	l/j	150
DBO	g/Eq	60
<b>Débit journalier</b>	<b>m3/</b>	<b>31.8</b>
<b>Coefficient de pointe</b>		<b>4,00</b>
<b>débit de pointe</b>	<b>m<sup>3</sup>/h</b>	<b>5.3</b>
<b>DIMENSIONNEMENT DECANTEUR PRIMAIRE</b>		
volume décantation 1.5H< Ts < 4h	m <sup>3</sup>	7.95
temps de stockage des boues pour	j	90
boues / jour	m <sup>3</sup> /j	0,1
coefficient de correction	coef	1,00
volume de stockage des boues	m <sup>3</sup>	8.9
<b>Volume total décanteur primaire</b>	<b>m<sup>3</sup></b>	<b>16.85</b>
<b>SURFACE DE DISQUES</b>		
<b>charge DBO5/jour total</b>	<b>g/j</b>	<b>12 720</b>
Abbattement dans le décanteur primaire	%	25
DBO réduction /mécanique	g/j	3 180
DBO à réduire /biologiquement	g/j	9540
Charge surfacique	g/m	9,0
<b>surface totale nécessaire</b>	<b>m<sup>2</sup></b>	<b>1 060</b>
<b>BODISQUE RETENU</b>		
<b>Type de Biodisque retenu</b>		<b>1 x BDE 1040</b>
<b>Nbre de lignes</b>		<b>1</b>
diam.disques	m	2
surface disque	m <sup>2</sup>	3,14
nombre de disques	u	168
<b>surface totale</b>	<b>m<sup>2</sup></b>	<b>1060</b>
<b>charge surfacique réel</b>	<b>g/m</b>	<b>9,0</b>
<b>CHARGE SUR LES PREMIERS DISQUES</b>		
Charge sur les premiers disques	520	18.3
<b>Charge maximum admissible sur les premiers</b>		<b>OK</b>
<b>TEMPS DE CONTACTE</b>		
Cuve 2,5m3		2
Cuve 1.64m3		0
Volume TOTAL		5
Debit instantanée sur les disques		5.3
<b>Temps de séjour</b>		<b>56</b>
<b>temps de séjours &gt;45 minute</b>		
<b>DECANTEUR LAMELLAIRE LAMELLAIRE</b>		
Type retenu		DL 12
	m <sup>2</sup>	12,0
débit théo	m <sup>3</sup> /h	5.3
<b>vitesse de décantation (roue à aube)&lt;</b>		<b>0,44</b>